



Strasbourg, 19 avril 2013

Greco (2013) 6F

59^e réunion plénière du GRECO
(Strasbourg, 18 – 22 mars 2013)

RAPPORT DE SYNTHÈSE

I. Ouverture de la réunion

1. La 59^e réunion plénière est présidée par Marin MRČELA, Président du GRECO (Croatie). Christian MANQUET, Vice-Président (Autriche) assure la présidence le jeudi matin pendant que le Président participe à un autre événement.
2. Le Président ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les participants, et en particulier aux chefs de délégation et représentants nommés depuis peu. La liste des participants est jointe en Annexe I.

II. Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour est adopté tel qu'il figure à l'Annexe II.

III. Informations

4. Le **Président** communique les informations ci-après aux participants.
 - i. Dans le cadre de son action visant à renforcer la visibilité des travaux du GRECO, le Président a donné des interviews à des chaînes de télévision et des journaux du Monténégro, de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et de Chine. Des médias du monde entier, et notamment du Canada, du Portugal, de Roumanie et de Malte, se sont récemment intéressés aux travaux du GRECO et plus particulièrement aux rapports de conformité publiés. Plus important encore, la nécessité de donner la priorité à la lutte contre la corruption a été soulignée dans l'allocution que le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a prononcée le 22 janvier 2013 devant l'Assemblée parlementaire. Le Président salue vivement ces marques d'intérêt, d'autant que la participation de l'Union européenne au GRECO est actuellement examinée.
 - ii. Pendant la 24^e session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (21 mars 2013), il participera à un débat sur les moyens de promouvoir l'éthique et de lutter contre la corruption au niveau local et régional.
 - iii. Un point à part a été inscrit à l'ordre du jour de la réunion pour donner aux délégations le temps de communiquer plus largement sur les aspects essentiels des initiatives de leurs pays en matière de lutte contre la corruption susceptibles de présenter un intérêt particulier pour les travaux du GRECO. Il s'agit du point 4 : développements/événements anti-corruption d'actualité dans les États membres. Chaque délégation aura la possibilité de prendre la parole. Certaines ont été contactées à l'avance par le secrétariat leur demandant de communiquer sur des questions particulières.
 - iv. Le Bureau (Bureau 63, février 2013) espère qu'en 2013, le GRECO aura l'occasion d'organiser des échanges de vues avec Nils MUIŽNIEKS, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, et avec Kitty NOOY, directeur du programme national néerlandais pour l'intégrité des procureurs, ainsi qu'avec des représentants du Conseil consultatif de juges européens (CCJE) ou du Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE), selon la nature des travaux menés par ces deux organes.
 - v. Les délégations sont invitées à présenter leurs candidats à l'élection au siège vacant du Bureau d'ici à la clôture de la réunion le mardi 19 mars. Le Bureau 63 a souligné que dans le respect de la politique du Conseil de l'Europe concernant la participation équilibrée des femmes et des hommes, des candidatures de femmes seraient particulièrement bienvenues.

5. La parole est donnée à **Helena LIŠUCHOVA, membre du Bureau** (République Tchèque) et **Rapporteur** du GRECO pour **l'égalité entre les femmes et les hommes**, qui communique aux participants des informations sur sa participation aux travaux ci-après, actuellement en cours au sein de l'Organisation :

- i. elle a représenté le GRECO à une réunion du groupe de rédaction en charge des questions pénales en lien avec un **projet de convention internationale contre la manipulation des compétitions sportives**, organisée par l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) à Paris, le 15 janvier 2013. Des représentants d'États membres et d'États non-membres de l'APES, du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) et du GRECO étaient aussi présents. Un projet révisé et une autre proposition de projet ont été soumis à l'ensemble des membres du groupe de rédaction, qui doivent se réunir la même semaine que cette réunion plénière du GRECO.
- ii. Elle remercie ses collègues du GRECO pour leurs réponses au petit questionnaire sur **l'égalité entre les femmes et les hommes** / et pour les autres informations qu'ils lui ont transmises sur des études ou manifestations sur le thème du genre et de la corruption. José MENDES BOTA, Vice-Président de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), qu'elle a rencontré en décembre 2012, a adressé une lettre au GRECO pour le remercier de l'avoir sensibilisé à la question de la corruption sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il envisage de présenter une proposition de résolution au sein de l'APCE. Madame LIŠUCHOVA a aussi rencontré les membres du Secrétariat du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) et espère pouvoir organiser une réunion avec ONU Femmes, l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. (Voir paragraphe 58, ci-dessous.)

6. La parole est donnée au **Secrétaire Exécutif**.

- i. Des travaux sont actuellement en cours au sein du CDPC pour évaluer la **faisabilité de l'élaboration d'un protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption (STE 173)** afin d'élargir le champ d'application de la convention au secteur à but non lucratif, et plus particulièrement au sport. En effet, les dispositions de la STE 173 relatives au secteur privé pourraient ne pas être directement applicables en dehors du cadre d'une activité commerciale. Une copie des réponses fournies à un petit questionnaire sur la faisabilité d'un tel protocole et une analyse des conclusions pouvant en être tirées, réalisée par le Secrétariat du CDPC, ont été remises aux participants à la plénière. Le CDPC et le GRECO seront priés à un moment donné de formuler un avis sur l'importance de préparer un protocole. Dans l'intervalle, il semble utile d'attendre qu'une décision soit prise concernant le texte du projet de convention contre la manipulation des compétitions sportives (cf. paragraphe 5.i, ci-dessus), car cela pourrait avoir des incidences sur la rédaction d'un futur protocole, quel qu'il soit.
- ii. Le Secrétaire Général doit intervenir devant le GRECO plus tard dans la semaine. Dans ce contexte, il est à noter qu'il suit activement les travaux du GRECO, en particulier lorsque les rapports d'évaluation et de conformité sont rendus publics et qu'il attend de la Direction de la communication qu'elle informe systématiquement les médias des principales conclusions de ces rapports, même si la publication des rapports de conformité ne s'accompagne pas d'un communiqué de presse. Par ailleurs, il évoque régulièrement la question de la lutte contre la corruption lors de ses réunions à haut niveau avec des autorités nationales. Une copie de la proposition du Secrétaire Général au Comité des Ministres concernant le

renforcement du respect des obligations visant à améliorer l'efficacité des résultats des mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe (document SG/INF(2013)6) est distribuée.

- iii. Par suite de modifications récemment apportées à son Règlement intérieur (Règle 32), le GRECO peut choisir parmi un ensemble de mesures celle à appliquer à un État soumis à une procédure de non-conformité pour améliorer les perspectives de mise en œuvre de ses recommandations et, au bout du compte, envisager de clore cette procédure après avoir dûment examiné l'effet des mesures prises. Le Bureau n'a pas encore conclu s'il convenait de fixer un délai précis avant que le GRECO puisse envisager de clore une procédure de non-conformité. Il estime que chaque situation particulière – y compris la démarche prévue – doit être prise en compte avant d'examiner la possibilité de mettre fin à la procédure, même si certains pays entament la 6^e ou 7^e année d'une période de mise en œuvre prolongée du fait de procédures de non-conformité. Le Secrétaire Exécutif rappelle aux participants que les procédures de non-conformité ont des répercussions majeures sur le programme d'activités du GRECO, sachant que le programme de 2013, adopté en décembre 2012, prévoit 9 rapports d'évaluation et 28 rapports de conformité. Ce dernier chiffre est déjà passé à 31, compte tenu des rapports supplémentaires générés par les procédures de non-conformité qui devront être examinés. Il sera très difficile de solliciter davantage les représentants et le secrétariat. Les discussions sur la manière de remédier à cette situation devront donc se poursuivre.
- iv. Le Secrétaire Exécutif est intervenu lors d'un atelier organisé par la commission du contrôle budgétaire du Parlement européen sur le thème « Meilleure prévention des conflits d'intérêts : les agences et autres organes de l'Union européenne vont de l'avant ». Le site internet de la Commission contient un grand nombre d'informations sur le sujet, qui sont susceptibles de présenter aussi un intérêt pour les activités du GRECO dans le cadre du quatrième cycle (<http://www.europarl.europa.eu/committees/en/cont/home.html>). Le débat se déroule dans le contexte des procédures de décharge annuelle internes à la Commission européenne et aux agences de l'UE, dont un grand nombre ont un lien étroit avec l'industrie. La Cour des comptes européenne a constaté que des systèmes adaptés de gestion des conflits d'intérêts font défaut et qu'il existe désormais une forte volonté de régler ce domaine.
- v. Enfin, Anna MYERS indique qu'elle a participé au nom du Secrétariat du GRECO à une réunion élargie du Bureau du Comité européen de coopération juridique (CDCJ), qui est chargé d'examiner un **projet de recommandation relative aux signalements des donneurs d'alerte**. Ce projet repose dans une large mesure sur une étude de faisabilité préparée par un ancien représentant du GRECO, Paul STEPHENSON (Royaume-Uni), et par le Professeur Michael LEVI de l'Université de Cardiff. Le CDCJ va organiser une conférence (20-21 mai 2013) où des spécialistes et des praticiens des États membres seront invités à examiner les principales questions en jeu. L'objectif est qu'un projet de recommandation puisse être soumis au Comité des Ministres (Délégués des Ministres) en automne en vue de son adoption.

IV. Quatrième cycle d'évaluation

Prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs

Procédures d'évaluation

7. Dans le cadre de la procédure d'examen détaillé par les membres de la plénière des projets de rapports d'évaluation soumis pour adoption, les paragraphes précédemment signalés par l'équipe d'évaluation, les autorités ou le secrétariat sont lus intégralement par le Président et analysés avec la participation de l'équipe d'évaluation s'étant rendue sur place avant l'élaboration du projet de

rapport. Les délégations peuvent aussi prendre la parole pour entamer une discussion sur une autre section du rapport. Les résumés sont examinés une fois que le corps du texte a été passé en revue. Une deuxième lecture et l'examen par les représentants des révisions apportées à la lumière de la première lecture ont lieu avant l'adoption officielle du texte final.

8. Le GRECO adopte les Rapports d'Évaluation du Quatrième Cycle – y compris des recommandations formelles – sur la **Finlande** (Greco Eval IV Rep (2012) 6F) et l'**Islande** (Greco Eval IV Rep (2012) 8F). Dans les deux cas, le délai du 30 septembre 2014 est fixé pour la présentation des rapports de situation sur les mesures prises aux fins de la mise en œuvre des recommandations.

9. La décision des autorités de la Finlande et de l'Islande d'autoriser la publication de leurs rapports d'évaluation, les 27 et 28 mars 2013 respectivement (www.coe.int/greco), est saluée par la plénière.

V. Troisième Cycle d'Évaluation

Thème I « Incriminations » / Thème II « Transparence du financement des partis politiques »

10. Le GRECO se prononce sur le niveau de mise en œuvre de ses recommandations par les États membres dans les différents rapports de conformité présentés pour examen par la plénière. Les rapports de situation soumis par les autorités de chaque État membre servent de base aux appréciations. Les rapporteurs désignés par les autres États membres participent à la préparation des rapports de conformité présentés.

Procédures de conformité

11. Les pays rapporteurs pour les futures procédures de conformité du Troisième cycle concernant l'Andorre, la Bosnie-Herzégovine, la Suisse et l'Ukraine sont sélectionnés (Greco Eval III (2013) 1 – anglais uniquement).

12. Les Rapports de Conformité du Troisième Cycle relatifs à **Chypre** (Greco RC-III (2012) 24F) et à la **République de Moldova** (Greco RC-III (2013) 2F) sont adoptés. Le délai de soumission des rapports de situation sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations est fixé, dans les deux cas, au 30 septembre 2014.

13. L'adoption du Deuxième Rapport de Conformité du Troisième Cycle sur la **Norvège** (Greco RC-III (2013) 5E) met fin à la procédure concernant ce membre.

14. Le Président félicite les autorités norvégiennes pour la mise en œuvre exemplaire des recommandations du GRECO, d'autant que la plupart d'entre elles ont nécessité des amendements législatifs. Il est particulièrement fier que ce soit un représentant du GRECO qui ait été le principal élément moteur des réformes menées à bien.

Procédures en application de l'article 32 – non-conformité

15. Dans le Rapport de Conformité du Troisième Cycle sur la **République Tchèque** (Greco RC-III (2013) 1F) et dans le Deuxième Rapport de Conformité du Troisième Cycle sur la **France** (Greco RC-III (2013) 3F), qui sont adoptés, le GRECO conclut que le degré de conformité avec les recommandations est « globalement insuffisant » au sens de l'article 31, paragraphe 8.3 du Règlement intérieur. En application de l'article 32, paragraphe 2(i), les deux Chefs de délégation sont priés de soumettre un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du GRECO pour le 30 septembre 2013 au plus tard.

16. Le Rapport de Conformité *Intérimaire* du Troisième Cycle sur la **Slovénie** (Greco RC-III (2013) 4F) est adopté. Il conclut que le niveau de conformité avec les recommandations du GRECO reste « globalement insuffisant » au sens de l'article 31, paragraphe 8.3 du Règlement intérieur. En vertu de l'article 32, paragraphe 2(i), le Chef de la délégation est prié de présenter un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du GRECO pour le 31 décembre 2013 au plus tard. En application du paragraphe 2 (ii) c) du même article, le Secrétaire Général sera invité à adresser une lettre au ministre des Affaires étrangères pour attirer son attention sur le niveau de non-conformité et la nécessité de prendre des mesures énergiques pour réaliser des progrès tangibles dans les meilleurs délais.¹

17. La décision des autorités de la République Tchèque, de la République de Moldova et de la Norvège d'autoriser la publication des rapports de conformité ci-dessus (www.coe.int/greco) est saluée. Les autorités de Chypre², de la France et de la Slovaquie sont vivement encouragées à en faire de même dans les meilleurs délais.

VI. Premier et Deuxième Cycles d'Évaluation conjoints

Contenu combiné des deux premiers cycles d'évaluation

Procédures de conformité

18. Les pays rapporteurs pour les futures procédures de conformité des Premier et Deuxième Cycles conjoints concernant le Belarus, le Liechtenstein et Saint-Marin sont sélectionnés (Greco Eval I/II (2013) 1 – anglais uniquement).

19. Le GRECO adopte un 3^e Addendum au Rapport de Conformité des Premier et Deuxième Cycles conjoints sur l'**Ukraine** (Greco RC-I/II (2009) 1F – 3^e Addendum). Il incite les autorités à prendre des mesures énergiques pour mettre en œuvre les recommandations en suspens et, en application de l'article 31, paragraphe 9.1 du Règlement intérieur, demande que des informations complémentaires sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations lui soient présentées pour le 31 décembre 2013 au plus tard.

20. Les autorités ukrainiennes sont invitées à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport de conformité ci-dessus.

VII. Publication, traduction et mise à disposition des rapports adoptés

21. Par suite de décisions prises récemment aux fins d'une meilleure visibilité des travaux du GRECO, les mesures à prendre à la publication d'un rapport adopté sont rappelées aux membres.³

VIII. Échanges de vues

22. Dans son allocution devant les participants, Thorbjørn JAGLAND, **Secrétaire Général du Conseil de l'Europe**, réaffirme le message qu'il a adressé à l'Assemblée Parlementaire en janvier, selon lequel la lutte contre la corruption et les autres formes d'abus de pouvoir doit être la première priorité politique de l'Organisation. Il félicite le GRECO pour la qualité de son action et pour sa capacité à susciter chez ses membres le sentiment d'être pleinement parties prenantes au

¹ La lettre a été envoyée le 10 avril 2013.

² Le Rapport de Conformité du Troisième Cycle sur Chypre a été rendu public le 5 avril 2013.

³ Le GRECO demande à ses membres :

- de convenir avec le Secrétariat d'une date de publication commune
- de mentionner clairement les dates d'adoption et de publication sur la page de couverture
- de diffuser la version dans la langue du pays sur un site internet national et de la rendre aisément accessible
- d'indiquer l'emplacement du rapport au Secrétariat en lui communiquant le lien du site internet correspondant
- d'insérer sur le site internet national un lien vers les versions en langue officielle diffusées sur le site internet du GRECO.

processus. Par ailleurs, il souligne l'importance pour la société des domaines examinés ainsi que les points forts et avantages de la méthodologie employée. Le Secrétaire Général, qui accorde une grande importance à l'efficacité des organes de suivi du Conseil de l'Europe, présente aussi les propositions soumises au Comité des Ministres en vue de renforcer l'impact des résultats des activités de suivi de l'Organisation. La prévention d'une duplication des efforts, les perspectives de participation de l'Union européenne au GRECO, la promotion de valeurs positives au sein de la société et d'une volonté politique plus grande sont quelques-uns des points évoqués lors de l'échange de vues qui suit. Le GRECO salue la volonté du Secrétaire Général d'inscrire la lutte contre la corruption parmi les premières priorités de l'Organisation.

23. Les participants tiennent un échange de vues avec Elin FALGUERA, *Programme Officer, Political parties team* de l'**International Institute for Democracy and Electoral Assistance (International IDEA)**, organisation intergouvernementale regroupant 28 États du monde entier dont la mission est de « promouvoir les changements démocratiques durables en fournissant des données comparables, en contribuant aux réformes démocratiques et en influençant les lignes d'action et la politique ». Il produit des données comparatives dans les domaines suivants : processus électoraux, élaboration des constitutions, participation et représentation politique, démocratie et développement ainsi que différents aspects de la démocratie concernant l'égalité entre les femmes et les hommes, la diversité, les conflits et la sécurité. La base de données de l'organisation sur le financement politique (www.idea.int/political-finance), qui regroupe des données comparatives internationales sur les réglementations applicables au financement politique dans 180 pays, est présentée à la plénière. La base donne accès aux réponses à 43 questions réparties en quatre grandes catégories : interdictions et limites en matière de revenu privé ; financement public ; règles relatives aux dépenses ; déclarations, surveillance et sanctions, et comparaisons entre régions et pays. Les conclusions concernant le financement des partis par rapport à celui des candidats, les limites applicables aux dons, le financement sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes et les niveaux de financement public sont brièvement présentées. La publication « *Political Finance Regulations Around the World: An Overview of the International IDEA Database* » peut être téléchargée gratuitement à l'adresse suivante : <http://www.idea.int/publications/political-finance-regulations/index.cfm>. L'organisation travaille actuellement à la préparation d'un manuel qui porte sur le décalage entre, d'une part, la théorie et les règlements et, d'autre part, la pratique.

24. Un échange de vues a aussi lieu avec Alfonso ZARDI, **Chef du Service des institutions et de la gouvernance démocratiques**, Direction de la gouvernance démocratique, Direction générale de la démocratie du **Conseil de l'Europe**. Ce dernier présente un bref historique de l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine de la démocratie, et plus particulièrement de la démocratie locale. Après avoir mené une réflexion sur la façon d'influer sur la qualité des structures et des systèmes de collectivités locales de ses membres, l'Organisation a élaboré une stratégie pour l'innovation, qui regroupe douze principes de bonne gouvernance démocratique au niveau local. Cette stratégie est complétée par le mécanisme de Label européen d'excellence en matière de gouvernance (ELOGE). Ce dernier est décerné aux collectivités locales qui, sur la base de valeurs de référence établies à partir des douze principes, obtiennent un haut niveau de gouvernance. Le label ELOGE a été conçu comme un outil d'apprentissage qui doit permettre aux collectivités locales d'évaluer leurs points forts et leurs points faibles dans la prestation de services publics et l'exercice de l'autorité publique, d'améliorer la qualité de la gouvernance au niveau local et de s'inspirer des bonnes pratiques identifiées par leurs homologues d'autres communes auxquelles le label a été attribué. ELOGE est administré par une plateforme d'acteurs du Conseil de l'Europe (composée de représentants des organes suivants du Conseil de l'Europe : Comité des Ministres, Assemblée parlementaire, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, Comité européen sur la démocratie locale et régionale (CDLR), Conférence des organisations internationales non gouvernementales et Commissaire aux droits de l'homme en qualité d'observateur de la plateforme), qui accrédite des plateformes d'acteurs régionales/nationales. Ces dernières gèrent la procédure d'attribution du label aux collectivités

locales et en assument la responsabilité. Pour ce faire, elles ont différents outils à leur disposition (matrice d'évaluation, valeurs de référence et questionnaires pour déterminer le niveau de satisfaction de la population et des élus).

25. La Stratégie est déjà mise en œuvre en Belgique, en Bulgarie, aux Pays-Bas, en Norvège et en Ukraine. Plusieurs autres pays envisagent d'y adhérer. Des informations complètes à ce sujet sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.coe.int/t/dgap/localdemocracy/strategy_innovation/default_FR.asp.

IX. Développements/événements anti-corruption d'actualité dans les États membres

26. Les délégations font les communications suivantes.

27. En **Slovénie**, la Commission pour la prévention de la corruption a publié son premier rapport sur le contrôle du patrimoine des responsables publics, à savoir, dans ce cas précis, les chefs des sept partis politiques du pays. L'obligation légale faite aux parlementaires de déclarer leur patrimoine est en place depuis 1992. Elle a été élargie aux juges et aux procureurs avec l'entrée en vigueur de la loi relative à la prévention de la corruption en 2004. En 2010, la transmission par voie électronique des déclarations de patrimoine a été introduite avec l'adoption de la Loi relative à l'intégrité et à la prévention de la corruption.

28. Dans deux cas (Premier ministre et chef du principal parti d'opposition), plusieurs anomalies et défaillances, dont certaines graves, ont été détectées et l'obligation de déclarer le patrimoine a été enfreinte à plusieurs reprises. D'importantes sommes n'ont pas été déclarées en dépit des différentes occasions offertes pendant le processus de fournir des explications orales ou écrites.

29. Le travail d'investigation de la Commission a été entravé par une entreprise publique à laquelle des informations étaient demandées pour les besoins de l'enquête, et qui a violé les règles de confidentialité. En outre, depuis la publication de son rapport, la Commission est très critiquée par les deux partis représentés au Parlement. Pour tenter de saper son travail, une commission parlementaire a notamment demandé des comptes au Commissaire en chef, alors qu'elle n'y était pas légalement autorisée. Des plaintes anonymes adressées à la même commission parlementaire ont conduit à la mise en place de diverses inspections administratives. Les chefs des deux partis ont engagé des poursuites contre la Commission afin que cette dernière retire son rapport du domaine public. Des requêtes ont été introduites devant la Cour constitutionnelle pour que la loi relative à l'intégrité et à la prévention de la corruption de 2010 (qui élargit le domaine de compétence de la Commission) soit modifiée et que le travail de la Commission soit suspendu dans l'intervalle. À ce jour, les requêtes en question ont été rejetées par les tribunaux. Le tribunal administratif et la Cour suprême ont estimé que le rapport final constituait un outil anti-corruption essentiel et qu'il ne portait pas atteinte aux droits des personnes soumises à enquête dans la mesure où ces dernières sont des responsables publics. Un sondage a en outre montré que l'activité de contrôle de la Commission et la publication de ses conclusions bénéficient du ferme soutien de l'opinion publique (92 %). Depuis, le Premier ministre et le chef du parti d'opposition concernés ont démissionné, le second conservant toutefois ses fonctions de maire de Ljubljana.

30. Le contrôle des déclarations de patrimoine a révélé certaines lacunes au niveau de la loi actuelle. D'abord, le patrimoine des membres de famille ne peut pas être examiné, à moins qu'il existe des motifs suffisants de soupçonner que des biens ont été transférés à un membre de famille pour échapper à un contrôle de la Commission. Ensuite, seuls les biens détenus en Slovénie sont vérifiés.

31. Malheureusement, à ce jour, le gouvernement n'a pas donné suite aux appels de la Commission pour la prévention de la corruption et du Conseil de la magistrature en faveur de la

publication du Rapport d'Évaluation du Quatrième Cycle du GRECO sur la Slovénie et n'a pas répondu aux demandes ni fourni d'explications.

32. En **Croatie**, des changements législatifs présentant un intérêt pour les thèmes d'évaluation du GRECO ont été introduits, dont l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2013, d'un nouveau Code pénal conforme aux recommandations en suspens du Troisième Cycle en matière d'incriminations. Le rapport de situation correspondant sera soumis au Secrétariat dans le délai prévu.

33. Deux nouvelles lois, la loi relative aux tribunaux et la loi portant modification de la loi concernant le Conseil national de la justice, introduisent l'obligation pour le Président de la Cour suprême de présenter un rapport annuel au Parlement et renforcent l'influence du ministère de la Justice dans la nomination des présidents de tribunaux. L'assemblée générale de la Cour suprême et l'association des juges sont fermement opposées à ces deux éléments de la nouvelle législation. Cette dernière dispose par ailleurs que les déclarations de patrimoine des juges doivent être rendues publiques et réduit la portée de l'immunité des juges.

34. En **Allemagne**, seuls quelques points techniques (à savoir que la corruption des parlementaires – quoique constituant une infraction – se limite actuellement aux situations d'achat/de vente de votes et que les pots-de-vin versés ou touchés en échange d'activités exercées dans l'ombre pour faire introduire un projet de loi ou prévenir un vote sur un projet de loi ne sont pas couverts) font obstacle à la ratification de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (UNCAC) et de la Convention pénale sur la corruption du Conseil de l'Europe (STE 173).

35. La question de savoir s'il convient d'élargir l'incrimination de la corruption des parlementaires et comment procéder est examinée depuis déjà un certain temps. Lors du Troisième Cycle, l'Allemagne avait déjà signalé au GRECO que trois projets de loi différents avaient été déposés par les trois partis de l'opposition au Parlement fédéral, respectivement en 2010, 2011 et 2012. La commission juridique du Parlement a tenu une audition de spécialistes sur ces trois projets en octobre 2012, mais a repoussé ses délibérations à une date ultérieure. Ces dernières semaines, trois nouveaux projets ont été présentés ; le premier a été élaboré par l'Administration du Parlement fédéral et le deuxième, soutenu à titre individuel par des députés, a été rendu public début mars. Le troisième projet a été déposé auprès de la chambre supérieure du Parlement par le gouvernement d'un *Land*. S'il est approuvé à la majorité cette semaine, il sera transmis à la chambre fédérale inférieure.

36. L'ensemble des six projets tiennent compte du statut et des fonctions spécifiques des parlementaires, à savoir qu'ils peuvent et sont même censés défendre certains intérêts et s'appuyer dans une certaine mesure sur le soutien extérieur de leur circonscription ou de donateurs, par exemple. En conséquence, il y a un risque que le droit pénal soit instrumentalisé aux fins de fausses allégations de corruption, par exemple pendant des campagnes électorales. Pour comprendre pleinement le problème, il faut savoir qu'en Allemagne, l'immunité offre très peu de protection aux parlementaires.

37. Par ailleurs, les six projets prévoient tous une notion « d'avantage » allant dans le sens de la notion « d'avantage indu », établie dans l'UNCAC et la STE 173. De même, ils excluent tous les dons aux partis politiques, à moins que ces dons satisfassent aux dispositions juridiques en vigueur. La plupart contiennent des éléments pour qualifier la conduite d'un parlementaire en échange d'un pot-de-vin. Ces éléments peuvent se justifier compte tenu du fait que les fonctions remplies par les parlementaires diffèrent de celles exercées par les fonctionnaires, telles que décrites dans le rapport explicatif de la STE 173.

38. Des élections parlementaires sont programmées en septembre 2013 et les vacances parlementaires débuteront début juillet, ce qui laisse trois mois pour adopter une loi, un délai raisonnable si les députés parviennent à un accord.

39. Au **Luxembourg**, dans le contexte plus général d'une réforme projetée de la Constitution, un avant-projet de loi a été lancé à titre de consultations préliminaires auprès de toutes les autorités judiciaires et du Conseil d'Etat. L'avant-projet de loi propose la mise en place de deux nouvelles institutions: un Conseil National de la Justice (CNJ) et une Cour Suprême (CS). Les attributions d'un CNJ seraient notamment le recrutement, la nomination et la promotion de tous les magistrats (juges et procureurs). Cela aurait une incidence directe sur l'indépendance des procureurs car le Ministère Public ne serait soumis ni au Gouvernement, ni au Ministre de la Justice. Le CNJ se verrait également attribué toute instruction d'affaire disciplinaire contre un magistrat et la charge d'élaborer un code de déontologie. Le CNJ serait composé de 15 membres, dont deux tiers seraient constitués de tous les chefs de corps de la magistrature (assise et debout) et un tiers de la société civile.

40. L'avant-projet propose également de remplacer la Cour Supérieure de Justice et la Cour Constitutionnelle par une Cour Suprême. Ce dernier se verrait attribuer toutes les compétences des deux cours. La Cour d'Appel deviendrait une juridiction autonome avec de nouvelles compétences – y compris celles en matière de sécurité sociale (pour lesquelles ne siègeraient que des magistrats professionnels) et de juridiction militaire. Le pourvoi en cassation serait également introduit pour les matières administratives.

41. Un Code de déontologie pour les ministres portant principalement sur les conflits d'intérêts, a été adopté par le conseil de gouvernement le 1^{er} mars 2013 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Le code stipule qu'il est interdit de participer à des décisions de dossiers où un ministre, ses parents ou alliés jusqu'au 3^{ème} degré ont un intérêt direct. Selon le Code, avant la prestation de serment, les futurs ministres doivent remettre une liste au premier ministre de l'ensemble de leurs activités rémunérées, de toute forme de participation financière individualisée (actions, titres, capitale dans des entreprises) et des activités professionnelles du conjoint/partenaire – pour les dernières dix années. La liste est publiée. Pendant l'exercice du mandat, le ministre ne peut exercer aucune autre activité rémunérée, ni percevoir une rémunération pour des discours prononcés devant différentes sociétés y compris des entreprises commerciales ainsi que devant des associations. Après la fin du mandat, le ministre est autorisé à reprendre sa fonction d'auparavant mais s'il prend une autre fonction dans les deux années suivant la fin de son mandat il doit en informer le premier ministre qui saisit le Comité d'Éthique. S'il y a un lien entre la nouvelle activité et l'ancien département du ministre, l'avis du Comité d'Éthique sera publié et il sera libre à l'ancien ministre d'y donner suite ou non – sachant que l'influence des médias jouerait un rôle également à ce moment-là. Quant à l'acceptation de cadeaux et d'hospitalité, ayant tenu compte des usages et règles de courtoisie diplomatiques, les cas qui ne sont pas claires sont adressés au Comité d'Éthique pour avis.

42. Un projet de Code de Conduite pour les Députés a été élaboré au sein du Parlement. Il comporte trois volets : i) la définition du conflit d'intérêts où il suffit qu'il y ait possibilité de conflit – donc opposition – entre intérêt privé (soit matériel, soit moral, soit tout autre avantage personnel) et intérêt public ; ii) la mise en place d'un système d'alerte surtout axé sur la responsabilité du Député qui, dès qu'il se sent en opposition ou en conflit d'intérêts, devrait prendre les mesures pour y remédier ; iii) les cadeaux ou autres avantages ou libéralités offertes aux Députés – tout ce qui dépasse une valeur de 150 Euros serait soumis à l'avis et au contrôle d'un Comité Consultatif composé de personnes extérieures à la Chambre des Députés. Le projet prévoit également que le registre public des activités professionnelles des membres du Parlement soit complété par une déclaration des intérêts (activités, soutien financier, activités professionnelles, prise de participations dans des sociétés, ...) des mêmes parlementaires.

43. En janvier 2013, le Parlement **roumain** a adopté une proposition législative visant à modifier le statut des députés et des sénateurs. Le Président l'a renvoyée au Parlement et a demandé que certaines de ses dispositions soient réexaminées. Une fois adaptée en fonction des demandes du Président, la proposition a été soumise à l'examen de la Cour constitutionnelle (CC), qui a conclu que certaines de ses dispositions étaient anticonstitutionnelles. Le Parlement l'a alors modifiée en tenant compte de la décision de la CC du 20 mars 2013, comme suit :

- *réduction de 45 à 15 jours du délai pendant lequel un député ou un sénateur peut contester devant le tribunal administratif une conclusion rendue par l'Agence nationale d'intégrité (ANI) dans le cadre de l'examen d'un conflit d'intérêts ou d'une incompatibilité.* La CC a considéré qu'un délai de 45 jours était discriminatoire compte tenu du fait que les autres catégories de fonctionnaires sont soumises à un délai de 15 jours ;

- *réduction de la durée de suspension d'un député ou d'un sénateur de six mois à 30 jours lorsqu'un conflit d'intérêts est identifié.* La CC a fait observer que le mandat d'un parlementaire doit être exercé sans interruption et que toute restriction aux fonctions de l'État n'est pas constitutionnelle. Qui plus est, une suspension de 30 jours est prévue dans la loi parmi les sanctions disciplinaires susceptibles d'être prises contre un parlementaire.

44. La loi simplifie la procédure d'approbation/de rejet des demandes concernant des mesures de fouille, d'arrestation ou de placement en détention à l'encontre de parlementaires et prévoit des délais clairs dans ce domaine. L'immunité des parlementaires n'est pas une immunité en soi. Les députés et les sénateurs peuvent faire l'objet d'une enquête ou de poursuites pénales pour des actes sans lien avec des votes ou des opinions politiques exprimées dans l'exercice de leur mandat. Par contre, ils ne peuvent pas être fouillés, arrêtés ou mis en détention sans l'accord de la Chambre dont ils font partie, après avoir été entendus. La loi impose aussi au Parlement d'adopter un code de conduite.

45. Les juges et les procureurs jouissent d'un niveau d'immunité semblable à celui des parlementaires. Ils peuvent faire l'objet d'une enquête, être poursuivis et condamnés sans procédure particulière. L'accord concernant les mesures de fouille, d'arrestation et de placement en détention doit être donné par le Conseil supérieur de la magistrature.

46. Des plateformes de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption 2012-2015 ont été organisées pour : l'administration publique locale et centrale, les institutions indépendantes et les autorités de lutte contre la corruption, les entreprises et la société civile. En 2013, des missions d'évaluation (accès à l'information, conflits d'intérêts et déclarations de patrimoine) seront menées auprès de 10 institutions et de plus de 800 mairies et conseils de comtés par des équipes constituées d'au moins 3 membres des plateformes. Les missions d'évaluation sont conçues sur la base du modèle du GRECO (questionnaire, visite de 5 jours au maximum et élaboration d'un rapport d'évaluation à publier sur le site internet dédié à la stratégie).

47. Début mars, le Sénat **néerlandais** a adopté une loi concernant la transparence du financement des partis politiques, dont les détails seront examinés dans le cadre de la procédure de conformité du Troisième Cycle du GRECO. Les médias ont repris des références faites par le Sénat au GRECO – une motion a été déposée par le parti démocrate-chrétien, demandant au ministre de l'Intérieur de rendre très précisément compte de chaque recommandation adressée aux Pays-Bas.

48. En **Espagne**, le Parlement a adopté deux nouveaux textes de lois en 2012. Le premier, une loi portant modification de la loi sur le financement des partis, sera examiné lors de la prochaine réunion plénière dans le cadre de la procédure de conformité du Troisième Cycle du GRECO. Le second, qui porte modification du Code pénal, durcit les contrôles exercés sur les dépenses de fonds

publics par les partis politiques et les syndicats en lien avec les obligations à remplir en matière de prestations sociales.

49. En réponse à une recommandation en suspens concernant les immunités, formulée dans le Rapport d'Évaluation du Premier Cycle de 2003, le Sénat de la **République Tchèque** a adopté cette semaine un amendement à la Constitution proposé par la Chambre des députés, qui dispose que, sauf si la Chambre autorise l'exercice immédiat de poursuites à l'encontre d'un de ses membres, la procédure se poursuivra à la fin du mandat du député ou du sénateur. Il ne manque plus que la signature du Président pour que cet amendement entre en vigueur.

50. **L'Académie internationale de lutte contre la corruption (IACA)** tiendra la deuxième réunion de son assemblée des parties à Bangkok, du 9 au 11 décembre 2013. Le premier module du Master en études de lutte contre la corruption (MACS), préparé en deux ans au sein de l'Académie, a débuté en février. Il est centré sur les concepts et théories de la corruption (aspects sociologiques, criminologiques, éthiques et culturels et psychologie de la corruption). Un deuxième module « corruption et économie » débutera en mai. Cinq autres modules seront consacrés à la corruption dans la sphère politique et le monde des entreprises, aux aspects juridiques, à la prévention et à la répression. La promotion est composée d'étudiants occupant des postes à responsabilités dans le secteur public ou privé, au sein de la société civile, dans le monde universitaire, dans des entreprises ou des organisations internationales du monde entier, ce qui crée un environnement d'enseignement dynamique. Les membres de la plénière sont invités à prendre note des dates de la prochaine Académie d'été sur la lutte contre la corruption (IACSA) (4-14 juillet 2013) et d'un séminaire de la série « *Best of* » (10-11 juillet 2013), qui sera animé par Robert KLITGAARD. Ce Professeur de l'Université de Claremont, ancien professeur à Yale et à Harvard, a déjà conseillé des gouvernements du monde entier en matière de réformes institutionnelles.

51. **L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)** présente les dernières activités du mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC), qui célébrera son 10^e anniversaire en 2013 et qui, avec 166 États parties – l'Arabie Saoudite étant le dernier en date – bénéficie d'une adhésion quasi mondiale. La Cinquième conférence des États parties se déroulera au Panama, en novembre. Le mécanisme est un processus d'évaluation par les pairs dans le cadre duquel un État est soumis à l'examen de deux autres, l'un originaire de la même région/du même groupe et l'autre, issu d'une région quelconque du monde. Les principaux chapitres de l'UNCAC sont les chapitres II sur la prévention, III sur l'incrimination et la répression, IV sur la coopération internationale et V sur le recouvrement des avoirs. La première phase de l'évaluation a été divisée en 2 cycles de 5 ans chacun. Pendant le premier cycle, chaque État partie sera soumis à une évaluation de la mise en œuvre des chapitres III et IV. L'application des chapitres II et V sera examinée plus tard, au cours du deuxième cycle de 5 ans.

52. Les évaluations se décomposent comme suit : réponses à la check-list d'auto-évaluation détaillée ; examen théorique des réponses à la check-list par les deux pays évaluateurs ; dialogue actif/direct entre l'État partie évalué et les pays évaluateurs au cours d'une visite dans le pays ou, dans certains cas, d'une réunion commune à Vienne ; le résultat final se présente sous la forme d'un rapport complet et d'un résumé, ce dernier étant systématiquement publié. La publication du rapport complet est laissée à l'appréciation de l'État partie évalué.

53. Lors de la prochaine réunion du Groupe d'examen de l'application, qui se tiendra à Vienne du 27 au 31 mai 2013, les pays évaluateurs pour les futurs examens seront sélectionnés par tirage au sort parmi les États parties. Les pays en question seront ensuite priés de désigner un chargé de liaison. La formation des chargés de liaison et des experts suivra. Le mécanisme d'examen est placé sous la responsabilité des États parties, qui se basent sur les conseils et les précédents communiqués

par le secrétariat aux fins de la cohérence de leur approche. Il n'existe pas d'instance comparable à l'assemblée plénière du GRECO, chargée d'assurer des conditions identiques pour tous.

X. Rapport général d'activités – 2012

54. Le GRECO adopte son Treizième rapport général d'activités 2012 (Greco (2013) 1F Final), dans lequel il présente pour la première fois, sous forme de graphiques, une série de données sur le niveau de conformité de ses États membres avec les recommandations émises lors des Premier et Deuxième Cycles d'évaluation. Ce rapport souligne aussi certains éléments des premiers rapports d'évaluation adoptés dans le cadre du Quatrième Cycle d'Évaluation, comprend un article thématique sur le lobbying et la corruption, de Yves-Marie DOUBLET, Directeur adjoint à l'Assemblée nationale (France) et décrit la façon dont le GRECO procède pour examiner la corruption sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes.

55. En application de l'article 8, paragraphe 1^{er}, iii du Statut du GRECO, le rapport sera transmis au Comité statutaire du GRECO et au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Le Président du GRECO sera invité à le présenter lors de la 1173^e réunion des Délégués des Ministres, le 12 juin 2013. Après cette date, le rapport pourra être rendu public sur le site internet du GRECO et sous forme papier. Il serait souhaitable que les membres contribuent à sa distribution en le faisant traduire intégralement – ou au moins l'article thématique – dans leur langue nationale et en le diffusant auprès d'un large public.

XI. Élection pour le Quatrième Cycle d'Évaluation - Bureau

56. En application de l'article 9 de son Règlement, le GRECO élit au scrutin secret Vita HABJAN (Slovénie) au siège vacant au sein du Bureau.

XII. Coopération avec l'Union Européenne

57. Le GRECO prend note des informations transmises au nom de la Présidence irlandaise de l'Union Européenne par le Chef de la Délégation de l'Irlande au GRECO sur les discussions menées au sein de l'UE au sujet de la participation de l'Union européenne au GRECO. Ces discussions font suite à la publication, le 19 octobre 2012, de la communication de la Commission européenne sur la même question (COM(2012)604 final). Le GRECO formule le souhait que la Commission Européenne et le Conseil Européen s'accordent rapidement sur la marche à suivre.

XIII. Divers

58. La représentante de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » exprime son soutien au travail du Rapporteur pour l'égalité entre les femmes et les hommes sur la question du genre dans la corruption et estime que cette action pourrait être renforcée dans les États membres du GRECO. Elle présentera la façon dont le GRECO aborde cette question lors d'une table ronde, qui sera organisée en coopération avec l'Ambassadeur de France à Skopje. Elle considère qu'il faut coordonner ce travail avec d'autres comités du Conseil de l'Europe pour s'informer sur ce que ces derniers font dans le domaine. Elle espère que le Conseil de l'Europe envisagera d'organiser une conférence pour permettre un échange d'expérience.

59. Le Secrétariat signale aux délégations que le Groupe d'action financière (GAFI) souhaite recueillir des informations sur le blanchiment ou l'utilisation finale des produits de la corruption pour compléter des séries de bonnes pratiques en préparation sur la contribution générale des normes de lutte contre le blanchiment de capitaux / le financement du terrorisme (LAB/CFT) à la lutte contre la corruption et sur la façon de transposer dans les politiques nationales les normes internationales

relatives aux « personnes politiquement exposées ». L'idée est d'établir, en particulier sur la base de l'expérience d'organismes autres que les cellules de renseignement financier (CRF) actifs dans le domaine de la lutte contre la corruption, des séries de critères susceptibles d'aider les CRF et la communauté de LAB/CFT internationale à identifier les opérations financières/rerelations d'affaires suspectes. Le Secrétariat propose d'attendre que le GAFI lui ait envoyé une description plus précise de ses besoins pour inviter les délégations à lui transmettre leurs données sous forme de listes de points clés.

60. Au nom de l'assemblée plénière, le Président souhaite une agréable retraite à Kaarle J. LEHMUS, Chef de la délégation finlandaise. M. Lehmus fait partie de ceux qui étaient présents à la toute première réunion plénière du GRECO, en octobre 1999. Depuis, sa contribution personnelle et celle de la Finlande dans le cadre du mécanisme ont toujours été marquées par une ferme volonté et détermination à répondre aux défis posés par le processus du GRECO.

XIV. Adoption des décisions

61. Les décisions de la 59^e réunion plénière sont adoptées telles qu'elles figurent dans le document Greco (2013) 5F.

XV. Prochaines réunions

62. Le Bureau a accepté l'invitation des autorités de la Fédération de Russie de tenir sa 64^e réunion à Moscou, le 17 mai 2013. La 60^e réunion plénière du GRECO aura lieu à Strasbourg, du 17 au 21 juin 2013.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA / ALBANIE

Ms Helena PAPA

Inspector/Coordinator, Department of Internal Administrative Control and Anti-Corruption (DIACA)
Council of Ministers

ANDORRA / ANDORRE

Mrs Clàudia CORNELLA DURANY (Head of delegation)
Head of International Relations, Ministry of Finance

Ms Meritxell SALVAT PERARNAU

Specialist in International Relations, Ministry of Finance

ARMENIA / ARMENIE

Ms Anna MARGARYAN

Chair of Criminal Law and Criminology, Yerevan State University

AUSTRIA / AUTRICHE

Mr Christian MANQUET (Head of delegation)

Vice-President of GRECO / Vice-président du GRECO

Head of Department, Directorate for Penal Legislation, Ministry of Justice

Ms Teute KRASNIQI

Legal Adviser, Department for Int^{al} Cooperation and Projects, Bureau of Anti-Corruption, Ministry of the Interior

AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN

Mr Elnur MUSAYEV

Senior Prosecutor, Anticorruption Department, General Prosecutor's Office

Apologised / excusé

BELARUS

Ms Nadzeya SHAKEL

Assistant Director, Research and Practical Centre for Problems of Reinforcing Law and Order
General Prosecutor's Office

BELGIUM / BELGIQUE

M. Frederik DECRUYENAERE (Chef de délégation)

Attaché au Service des Infractions et Procédures Particulières, Service Public Fédéral Justice (SPF Justice),

M. Guido HOSTYN

Premier conseiller de direction - Secrétaire de la Commission de contrôle des dépenses électorales

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Vjekoslav VUKOVIC (Head of delegation)

Assistant Minister, Sector for Fight against Terrorism, Organised Crime and Drugs Abuse, Ministry of Security,

BULGARIA / BULGARIE

Mr Georgi RUPCHEV (Head of delegation + evaluator – Finland)

State Expert, Directorate of International Cooperation and European Affairs, Ministry of Justice

CROATIA / CROATIE

Mr Marin MRČELA (**President of GRECO**)

Justice at the Supreme Court

Mr Dražen JELENIĆ (Head of delegation)
Deputy State Attorney General

CYPRUS / CHYPRE

Mr Philippos KOMODROMOS (Head of delegation)
Counsel of the Republic, Law Office of the Republic of Cyprus

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Ms Helena LIŠUCHOVÁ (Head of delegation)
Acting Head, International Cooperation Department, Ministry of Justice

Mr Václav MLYNÁŘÍK
Security Expert, Security policy department, Ministry of the Interior

DENMARK / DANEMARK

Mr Henrik Helmer STEEN (Head of delegation)
Deputy State Prosecutor, State Prosecutor for Serious Economic Crime

ESTONIA / ESTONIE

Mrs Mari-Liis SÖÖT (Head of delegation)
Head of Analysis Division, Criminal Policy Department, Ministry of Justice

FINLAND / FINLANDE

Mr Kaarle J. LEHMUS (Head of delegation)
Inspector General of the Police, National Police Board

Mr Juha KERÄNEN
Ministerial Counsellor, Ministry of Justice, Department of Criminal Policy

Mr Jouko HUHTAMÄKI
Ministerial Adviser, Police department, Ministry of the Interior

Ms Marja TUOKILA
Counsel to the Legal Affairs Committee, Parliament of Finland

Ms Anne HALLAVAINIO
Senior Adviser, Legal Affairs, Ministry of Justice

Ms Elna RUUSKANEN
Planning Officer, Ministry of Justice

FRANCE

M. Paul HIERNARD (Chef de délégation)
Magistrat, Chargé de mission auprès du Directeur des affaires juridiques, Ministère des Affaires étrangères et européennes

M. François BADIE
Chef du Service Central de Prévention de la Corruption (SCPC), Ministère de la Justice et des Libertés

GEORGIA / GEORGIE

Ms Nino SARISHVILI
Deputy Director of Analytical Department, Secretariat of the Anti-Corruption Council, Ministry of Justice

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Markus BUSCH (Head of delegation)
Head of Division, Economic, Computer, Corruption-related and Environmental Crime, Federal Ministry of Justice

Mr Frank RAUE (Member of delegation + evaluator – Finland)
Deputy Head of Division PM1, Remuneration of Parliamentarians, Administration - German *Bundestag*

GREECE / GRECE

Mr Demosthenis STIGGAS
Chairman of the Court of First Instance of Serres, Presiding Judge of the District Court of Serres

HUNGARY / HONGRIE

Mr Ákos KARA (Head of delegation)
Head of Department, Ministry of Public Administration and Justice

ICELAND / ISLANDE

Mr Björn THORVALDSSON (Head of delegation)
Public Prosecutor, Special Prosecutors Office

Ms Inga OSKARSDOTTIR
Legal expert, Ministry of the Interior

IRELAND / IRLANDE

Mr Andrew MUNRO (Head of delegation)
Principal Officer, Criminal Law Reform Division, Department of Justice and Equality

Ms Aileen HARRINGTON
Assistant Principal Officer, Criminal Law Reform Division, Department of Justice and Equality

Mr Aidan MOORE
Assistant Principal Officer, Standards in Public Office Commission, Standards Commission Secretariat

ITALY / ITALIE

Ms Anna PAGOTTO
Appellate Judge, Ministry of Justice

LATVIA / LETTONIE

Mrs Inese TERINKA
Senior Specialist, Division of Corruption Prevention, Corruption Prevention and Combating Bureau

LIECHTENSTEIN

Mr Patrick RITTER (Chef de délégation)
Deputy Director, Office for Foreign Affairs

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Elena KONCEVICIUTE
International Relations Officer, International Cooperation Division, Special Investigation Service

LUXEMBOURG

Mme Doris WOLTZ
Procureur d'Etat adjoint, Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, Cité Judiciaire

MALTA / MALTE

Ms Lara LANFRANCO
Criminal Prosecutor before the Superior Courts, Office of the Attorney General

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Mme Cornelia VICLEANSCHI (Chef de délégation)
Procureur, Chef de la Section Générale, Bureau du Procureur Général

Mr Valeriu CUPCEA
Senior Inspector, Legislation and Anti-corruption Expertise Directorate, National Anti-corruption Centre

MONACO

Mme Marie-Pascale BOISSON (Chef de délégation)
Directeur du SICCFIN, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers, Département des Finances et de l'Economie

M. Thierry PERRIQUET
Conseiller près la Cour d'Appel, Palais de Justice

M. Frédéric COTTALORDA
Chef de Division, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)
Département des Finances et de l'Economie

MONTENEGRO

Ms Vesna RATKOVIC (Head of delegation + evaluator – Iceland)
Director, Directorate for Anti-Corruption Initiative

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mr Don O'FLOINN (Head of delegation)
Policy Advisor, Ministry of Security and Justice, Law Enforcement Department

Ms Anneloes van der ZIJDE
Policy Advisor, Ministry of the Interior and Kingdom Relations

Mrs Heleen SMIT
Integrity Coordinator and Senior Policy Advisor, Prosecution Service

Mr Richard HAGEDOORN
Ministry of the Interior and Kingdom Relations

NORWAY / NORVEGE

Mr Atle ROALDSØY (Head of delegation + evaluator – Finland)
Senior Adviser, Section for European and International Affairs, Ministry of Justice and Public Security

Mr Jens-Oscar NERGARD (Member of delegation + evaluator – Iceland)
Senior Adviser, Ministry of Government Administration, Reform and Church Affairs

Ms Ingrid SAND
Special Adviser, Constitutional Department, Parliament

Mr Christian Fredrik HORST
Deputy Director General, Ministry of Government Administration, Reform and Church Affairs

POLAND / POLOGNE

Ms Alicja KLAMCZYNSKA
Chief specialist, European Criminal Law Division, Criminal Law Department, Ministry of Justice

PORTUGAL

Mr Daniel MARINHO PIRES
Legal Adviser, Directorate General for Justice Policy, International Affairs Department, Ministry of Justice

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Anca-Luminita STROE (Head of delegation)
Counsellor, National Office for Crime Prevention and Cooperation for Asset Recovery
Ministry of Justice

Ms Anca JURMA
Chief Prosecutor, International Cooperation Service, National Anticorruption Directorate
Prosecutors' Office attached to the High Court of Cassation and Justice

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Mr Aleksandr BUKSMAN (Head of delegation)
First Deputy Prosecutor General, Prosecutor General's Office

Ms Elena PODOLKO
Chief Counsellor, Directorate of the President of the Russian Federation on State Service and Human Resources

Mr Aslan YUSUFOV
Deputy Head of Directorate, Head of Section of supervision over implementation of anti-corruption legislation,
Prosecutor General's Office

Mr Andrei ILIN
Advisor, Presidential Executive Office

Mr Konstantin KOSORUKOV
Permanent Representation of the Russian Federation to the Council of Europe

SAN MARINO / SAINT MARIN

M. Eros GASPERONI (Chef de délégation)
Premier Secrétaire, Ministère des affaires Etrangères

REPUBLIC OF SERBIA / REPUBLIQUE DE SERBIE

Mr Milisav ČOGURIĆ
Assistant Minister, Sector for Normative Affairs and International Legal Assistance, Ministry of Justice and
Public Administration

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr Ronald KAKAS
Senior Police Officer, National Criminal Agency, Police Headquarters, Ministry of the Interior

SLOVENIA / SLOVENIE

Ms Vita HABJAN
Chief Project Manager for Corruption Prevention, Commission for the Prevention of Corruption

SPAIN / ESPAGNE

Mr Rafael VAILLO RAMOS
Technical Adviser, D.G. for International Cooperation, Ministry of Justice

SWEDEN / SUEDE

Ms Elin CARBELL-BRUNNER (Head of delegation)
Legal Advisor, Division for Criminal Law, Ministry of Justice

Mr Kazimir ÅBERG (Evaluator – Iceland)
Judge, Svea Court of Appeal

SWITZERLAND / SUISSE

M. Ernst GNAEGI (Chef de délégation)
Chef de l'unité du droit pénal international, Office fédéral de la Justice

M. Olivier GONIN
Conseiller scientifique, Unité du droit pénal international, Office fédéral de la justice

Mr Jacques RAYROUD
Procureur fédéral, Ministère public de la Confédération

M. Jean-Christophe GEISER (Membre de la délégation et évaluateur – Finlande)
Conseiller scientifique, Unité Projets et méthode législatifs, Office fédéral de la justice

**“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” /
« L’EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE »**

Ms Aneta ARNAUDOVSKA (Head of delegation)
Judge, Director of the Academy for Judges and Public Prosecutors

TURKEY / TURQUIE

Mr Mete DEMIRCI
Chief Inspector, Prime Ministry Inspection Board

Mrs Ayben İYİSOY
Judge, General Directorate of International Law and Foreign Relations , Ministry of Justice

Mr Bülent TÜRKMEN
Judge, General Directorate of International Law and Foreign Relations, Ministry of Justice

UKRAINE

Mr Dmytro VORONA (Head of delegation)
Deputy Minister of Justice, Head of State Registration Service, Ministry of Justice

Mr Robert SIVERS
Acting Head of Department on Anticorruption Legislation and Legislation on Judiciary, Ministry of Justice

Mr Andrii KUKHARUK
Supervisor, Anticorruption Policy Development Unit, Anticorruption Legislation and Legislation
on Judiciary Department, Ministry of Justice

Mr Ruslan RIABOSHAPKA
Deputy Head of Legal Department, Secretariat of Cabinet of Ministers

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Hugo GORST-WILLIAMS (Head of delegation)
International Relations Policy lead, Ministry of Justice

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D’AMERIQUE

Ms Jane LEY (Head of delegation)
Deputy Director, US Office of Government Ethics

**EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS (CDPC) /
COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS (CDPC)**

Ms Helena LIŠUCHOVÁ (Head of delegation)
Acting Head, International Cooperation Department, Ministry of Justice

**EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL CO-OPERATION (CDCJ) /
COMITE EUROPEEN DE COOPERATION JURIDIQUE (CDCJ)**

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE /
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L’EUROPE**

Mr Robert NEILL (United Kingdom)
Member of the Committee on Legal Affairs and Human Rights

**COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK /
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L’EUROPE**
Apologised / excusée

OBSERVERS / OBSERVATEURS

UNITED NATIONS – UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME (UNODC) / NATIONS UNIES – OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (ONUDC)

Mr Oliver LANDWEHR

Crime Prevention & Criminal Justice Officer, Corruption and Economic Crime Branch, Division for Treaty Affairs

ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT (OECD) / ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES (OCDE)

M. Frédéric WEHRLE

Anti-Corruption Division, Directorate for Financial and Enterprise Affairs

INTERNATIONAL ANTI-CORRUPTION ACADEMY / L'ACADEMIE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (IACA)

Ms Franziska KANDOLF

Executive Assistant to the Dean, External Relations & Protocol, IACA - International Anti-Corruption Academy

ORGANIZATION OF AMERICAN STATES (OAS) / ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS (OEA)

Apologised / excusée

EVALUATION TEAMS / EQUIPES D'EVALUATION

Fourth Round Evaluation report on Finland /

Rapport d'évaluation du Quatrième Cycle sur la Finlande

M. Jean-Christophe GEISER

Conseiller scientifique, Unité Projets et méthode législatifs, Office fédéral de la justice

Mr Frank RAUE

Deputy Head of Division / Division PM1, Remuneration of Parliamentarians Administration, German Bundestag,

Mr Atle ROALDSØY

Senior Adviser, Section for European and International Affairs, Ministry of Justice and Public Security

Mr Georgi RUPCHEV

State Expert, Directorate of International Cooperation and European Affairs, Ministry of Justice

Fourth Round Evaluation report on Iceland /

Rapport d'évaluation du Quatrième Cycle sur l'Islande

Mr Erikas TAMASAUSKAS

Former Member of the Seimas Committee, VILNIUS

Apologised / excusé

Mr Jens-Oscar NERGÅRD

Senior Adviser, Ministry of Government Administration, Reform and Church Affairs

Mr Kazimir ÅBERG

Judge, Svea Court of Appeal

Ms Vesna RATKOVIC

Director, Directorate for AntiCorruption Initiative

RAPPORTEURS

Third Round Compliance Reports/ *Rapports de Conformité du Troisième Cycle*

Cyprus / Chypre

Mr Dražen JELENIĆ - Croatia / *Croatie*

Mr Aidan MOORE - Ireland / *Irlande*

Czech Republic / République Tchèque

Ms Anna PAGOTTO - Italy / *Italie*

Mr Akos KARA - Hungary / *Hongrie*

Republic of Moldova / République de Moldova

M. Frederik DECRUYENAERE - Belgium / *Belgique*

Mme Doris WOLTZ - Luxembourg

Second Third Round Compliance Reports / *Deuxièmes Rapports de Conformité du Troisième Cycle*

France

Ms Helena PAPA - Albania / *Albanie*

M. Guido HOSTYN - Belgium / *Belgique*

Norway / Norvège

Ms Anca Luminita STROE (Chelaru) - Romania / *Roumanie*

(Theme II only / *Thème II uniquement*)

Third Round *Interim* Compliance Report / *Rapport de Conformité Intérimaire du Troisième Cycle*

Slovenia / Slovénie

Mr Markus BUSCH - Germany / *Allemagne*

Mr Kaarle J. LEHMUS - Finland / *Finlande*

EXCHANGES OF VIEWS / ECHANGES DE VUES

- Mr Thorbjørn JAGLAND, **Secretary General of the Council of Europe / *Secrétaire Général du Conseil de l'Europe***
- Ms Elin FALGUERA, Programme Officer - Political parties team, **International Institute for Democracy and Electoral Assistance (International IDEA)**
- Mr Alfonso ZARDI, **Head of Democratic Institutions and Governance Department**, Democratic Governance Directorate, Directorate General of Democracy (DG II), **Council of Europe / *Chef du service des institutions et de la gouvernance démocratiques, Direction de la gouvernance démocratique, Direction générale de la Démocratie (DG II), Conseil de l'Europe***

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / *SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE*

Mr Jan KLEIJSEN, Director of Information Society and Action against Crime, Directorate General Human Rights and Rule of Law (DG I) / *Directeur de la Société de l'information et de la lutte contre la criminalité, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de Droit (DG I)*

Mr Wolfgang RAU, Executive Secretary of GRECO / *Secrétaire Exécutif du GRECO*

Ms Elspeth REILLY, Personal Assistant to the Executive Secretary / *Assistante Particulière du Secrétaire Exécutif*,

Administrative Officers / *Administrateurs*

M. Christophe SPECKBACHER
Ms Sophie MEUDAL-LEENDERS
Mr Michael JANSSEN
Ms Lioubov SAMOKHINA
Mr Yüksel YILMAZ
Mr Suranga SOYSA
Ms Anna MYERS

Central Office / *Bureau Central*

Ms Penelope PREBENSEN, Administrative Assistant / *Assistante Administrative*
Mme Laure PINCEMAILLE, Assistant / *Assistante*
Mme Marie-Rose PREVOST, Assistant / *Assistante*

Webmaster

Ms Simona GHITA, Directorate General Human Rights and Rule of Law (DG I) / Direction générale Droits de l'Homme et Etat de Droit (DG I)
Mme Marie-Rose PREVOST, GRECO

Interpreters / *Interprètes*

Ms Sally BAILEY
Ms Julia TANNER (18-19/03)
Ms Amanda BEDDOWS (20-21-22/03)
Ms Isabelle MARCHINI

ANNEXE II

59th GRECO PLENARY MEETING

Strasbourg, 18-22 March 2013
Council of Europe, Agora - room G03

AGENDA

59^{ème} REUNION PLENIERE DU GRECO

Strasbourg, 18-22 mars 2013
Conseil de l'Europe, Agora - salle G03

ORDRE DU JOUR

1.	Opening of the meeting	<u>9.30 am</u>	Ouverture de la réunion	<u>09h30</u>
2.	Adoption of the agenda		Adoption de l'ordre du jour	
3.	Information from the President and the Executive Secretary		Communication du Président et du Secrétaire Exécutif	
4.	Topical anti-corruption developments/events in member States		Développements/événements anti-corruption d'actualité dans les Etats membres	
5.	First reading Fourth Round Evaluation Report Iceland	Monday	Première lecture Rapport d'Evaluation du Quatrième Cycle Islande	Lundi
6.	Exchange of views Thorbjørn JAGLAND, Secretary General of the Council of Europe	Monday <u>2.30 pm</u>	Echange de vues Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe	Lundi <u>14h30</u>
7.	First reading Fourth Round Evaluation Report Finland	Tuesday	Première lecture Rapport d'Evaluation du Quatrième Cycle Finlande	Mardi
8.	Adoption 3 rd Addendum to the Joint First and Second Round Compliance Report Ukraine		Adoption 3 ^e Addendum au Rapport de Conformité des Premier et Deuxième Cycles conjoints Ukraine	
9.	Adoption Third Round Compliance Reports Cyprus Czech Republic Republic of Moldova		Adoption Rapports de Conformité du Troisième Cycle Chypre République Tchèque République de Moldova	
10.	Adoption 2 nd Third Round Compliance Reports France Norway		Adoption 2 ^e Rapports de Conformité du Troisième Cycle France Norvège	
11.	Adoption Third Round <i>Interim</i> Compliance Report Slovenia		Adoption Rapport de Conformité <i>intérimaire</i> du Troisième Cycle - Slovénie	
12.	Exchange of views Elin FALGUERA, Programme Officer, Political parties team, International Institute for Democracy and Electoral Assistance (International IDEA)	Wednesday, <u>11.30</u>	Echange de vues Elin FALGUERA, <i>Programme Officer, Political parties team, International Institute for Democracy and Electoral Assistance (International IDEA)</i>	Mercredi, <u>11h30</u>
13.	Adoption Thirteenth General Activity Report (2012) (approved by Bureau 63)		Adoption Treizième Rapport général d'activités (2012) (approuvé par le Bureau 63)	

14.	Selection of rapporteur countries Joint First and Second Round Compliance Procedures - Belarus, Liechtenstein, San Marino (Bureau 63 proposals)	Sélection des pays rapporteurs Procédures de conformité des Premier et Deuxième Cycles conjoints - Bélarus, Liechtenstein, Saint Marin (propositions du Bureau 63)
15.	Selection of rapporteur countries Third Round Compliance Procedures - Andorra, Bosnia and Herzegovina, Switzerland, Ukraine (Bureau 63 proposals)	Sélection des pays rapporteurs Procédures de conformité du Troisième Cycle - Andorre, Bosnie-Herzégovine, Suisse, Ukraine (propositions du Bureau 63)
16.	Election of a Bureau member	Election d'un membre du Bureau
17.	European Commission Communication on Participation of the European Union in GRECO [COM(2012)604 final] Follow up	Communication de la Commission européenne sur la Participation de l'Union européenne au GRECO [COM(2012)604 final] Suites
18.	Exchange of views Alfonso ZARDI, Head of Democracy, Institution- building and Governance Department, Directorate of Democratic Governance, Culture and Diversity Thursday, 11.30	Echange de vues Alfonso ZARDI, Chef du Service de la Démocratie, du Renforcement institutionnel et de la Gouvernance, Direction de la Gouvernance démocratique, de la Culture et de la Diversité Jeudi, 11h30
19.	Parliamentary Assembly Recommendation 2011(2013) on Trafficking of migrant workers for forced labour Adoption of comments	Recommandation de l'Assemblée parlementaire 2011(2013) sur la traite des travailleurs migrants à des fins de travail forcé Adoption d'observations
20.	Second reading and adoption Fourth Round Evaluation Reports Iceland Tuesday Finland Friday	Deuxième lecture et adoption Rapports d'évaluation du Quatrième Cycle Islande..... Mardi Finlande Vendredi
21.	Miscellaneous	Divers
22.	Adoption of decisions	Adoption des décisions
23.	Dates of next meetings	Dates des prochaines réunions
24.	Close of the meeting 1 pm	Fin de la réunion 13h00